

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 702

Artikel: Un Etat pour distribuer la liberté
Autor: Ritschard, Willi
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025137>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui devait s'achever à la fin de cette année. Ironie suprême, les affaires de son département seront traitées par son collègue et remplaçant, Friedrich, celui-là même qui envoyait il y a moins de six mois les enquêteurs du Ministère public fédéral prendre les empreintes des proches collaborateurs de Willi Ritschard, soupçonnés d'avoir «sorti» l'ineffable rapport Novosti.

Pour l'heure, la population suisse, le mouvement syndical et le Parti socialiste cherchent, dans une profonde tristesse, à se familiariser avec l'idée de ne plus rencontrer, pur et proche comme toujours, leur homme de confiance et de justice. **Y. J.**

Un Etat pour distribuer la liberté

Il y a quelques jours, le service de presse du Parti socialiste diffusait une interview de Willi Ritschard faisant le point de dix années passées au Conseil fédéral. Des mots qui illustrent bien le credo politique de Ritschard et surtout sa manière à la fois pragmatique et précise, bien loin du ron-ron politique, d'aborder les problèmes. Quelques extraits

Tu as affirmé ici ou là qu'il ne faut pas surestimer le pouvoir du Conseil fédéral. Comment vois-tu ce pouvoir, après dix ans d'expérience?

Ritschard. Le pouvoir du Conseil fédéral ne va pas très loin. Le gouvernement dispose d'une certaine latitude lors de la nomination du personnel fédéral et lors de l'attribution de certaines subventions, une fois que le budget a été adopté. Mais dans la plupart des cas, la loi prescrit très exactement ce qu'il faut faire. Le peuple, et particulièrement les travailleurs, doivent savoir qu'en matière politique ce sont eux qui disposent du pouvoir et cela grâce à leur bulletin de vote. Il en va tout autrement dans l'économie où la démocratie n'existe pas; il faut savoir que ceux qui disposent du pouvoir doivent aussi en assumer les responsabilités.

Mais la majorité des citoyens ne veulent plus exercer leur pouvoir; en s'abstenant d'aller voter, ils manifestent de toute évidence leur mauvaise humeur à l'égard de l'Etat.

Ritschard. Nous avons dû développer l'Etat, nous avons dû faire davantage de lois. Mais une loi parfaite, une loi qui conviennent à tous, cela n'existe pas. Il en sera toujours ainsi, l'un trouvera la veste un peu trop courte, l'autre le pantalon un peu trop long et personne ne se sentira vraiment à l'aise dedans; peu de choses conviennent à la fois à l'Appenzellois et au Zurichois. Je ne ne vois pas exactement comment nous allons changer cela. Ce qui est certain, c'est que je ne serai jamais d'accord avec ceux qui attisent la mauvaise humeur à l'égard de l'Etat. Ils prétendent qu'il faudrait moins d'Etat et que cela augmenterait automatiquement les libertés. Je considère que ce slogan est mensonger.

En réalité, c'est le contraire qui est vrai: il incombe à l'Etat de répartir la liberté. Or la liberté n'existe qu'en «quantité» limitée. Plus nous sommes nombreux à vivre les uns près des autres, plus il devient nécessaire de distribuer entre tous la liberté «disponible». Dans une villa familiale, on n'a pas besoin d'un règlement de maison, mais dans une maison locative, il en faut un. Si, en l'absence de loi, l'un ou l'autre peut s'attribuer une part importante de liberté, cela signifie que tous les autres en recevront d'autant moins.

Grâce aux lois sociales, l'Etat n'a pas seulement permis la création de l'Etat social, il a distribué aussi de la liberté. Un homme âgé ou une femme invalide qui doit quémander de l'aide, comme c'était le cas autrefois, n'est pas un être libre. C'est à quoi devrait réfléchir celui qui enrage parce qu'il ne peut pas rouler à 170 sur l'autoroute, alors que sa voiture pourrait aller encore plus vite; il ferait bien de penser à celui dont il met la vie en danger et qui a, lui aussi, sa liberté.

Il faudrait sûrement revoir quelques-unes des 2126 lois en vigueur. Cela se fait d'ailleurs continuelle-

ment. Je pourrais m'imaginer ici ou là quelques coupures, et même moins d'Etat, pour autant qu'on ne touche pas à l'essentiel, ni à la distribution de la liberté.

Je me borne à constater que lorsque nous voulons abroger une loi dans ce sens, les représentants des travailleurs ne s'y opposent généralement pas, mais bien, le plus souvent, ceux qui, par exemple, bénéficient des subventions légales en cause.

Nous socialistes devons faire attention à ce qu'on ne confond pas Etat et administration. Du point de vue socialiste, l'Etat doit constituer une communauté solidaire. Le sentiment d'appartenir à une telle communauté a existé pendant la Deuxième Guerre mondiale, je l'ai éprouvé personnellement. A l'époque, la propriété privée impliquait une responsabilité sociale. Aujourd'hui, nous devons dire à tous ceux qui veulent se tailler une part trop grande de liberté qu'ils agissent de manière non solidaire et qu'ils ne se considèrent vraisemblablement pas comme membre à part entière de la communauté.

En appeler à la solidarité n'a souvent pas servi à grand-chose. Sur le plan politique, nous avons connu des périodes plus fastes. Où est notre erreur?

Ritschard. Cela tient peut-être au fait que nous concevons cette communauté solidaire seulement comme un but. Or elle est aussi un moyen. Celui qui défend la solidarité politique doit être lui-même un homme solidaire. Nous avons toujours voulu nous fixer, dans le chapitre «socialisme» de nos programmes, un objectif phare. Nous devons nous rendre compte que le socialisme est une démarche qui implique une prise de conscience sociale préalable chez chacun. Notre avance est déjà grande dans ce sens. C'est pourquoi notre édifice social est, dans l'ensemble, inattaquable.

Il en va de même pour la solidarité. Nous la réaliserons d'autant mieux dans la société que nous l'aurons mise en pratique dans nos propres rangs.